

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

Date convocation : 11 décembre 2023	<i>quinze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN
Pour : 6	
Contre : 2	Excusé(e)s : Fanny JACQUART
Abstentions : 1	Absent(e)s :
	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Ouverture d'un service de restauration au Village de gîtes et recherche d'une candidature.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'à la suite de la décision prise à l'unanimité par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture réunie au Ministère de la Culture à Paris de créer un Site Patrimoine Remarquable, une communication dédiée auprès de la presse nationale, régionale, locale, mais aussi en direction des chaînes de télévision peut être réalisée.

En raison de l'absence de restaurant en semaine, il est proposé de lancer un appel d'offre pour l'ouverture d'un point de restauration ouvert à midi du lundi au vendredi dans la salle familiale présente au Village de gîtes du mois de janvier au 31 mars 2024.

Cette opération limitée dans le temps a le double intérêt de permettre à la presse et à la clientèle de pouvoir se restaurer en parcourant le Site Patrimonial Remarquable et, par la même occasion, de faire connaître le village de gîtes candidate en 2024 pour une reconnaissance en tant qu'Architecture Contemporaine Remarquable.

Le candidat retenu prendra en charge les frais inhérents au fonctionnement du service (chauffage, électricité, ...).

Une évaluation régulière avec le porteur de projet sera mise en place concernant le fonctionnement. Les élus souhaitent qu'au-delà de cette expérimentation, l'avenir ne soit pas fermé quant à l'usage de la salle car l'ouverture d'un restaurant en été aurait du sens, comme cela a été évoqué l'année dernière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retient la proposition d'ouvrir un point de restauration dans la salle familiale au Village de gîtes du mois de janvier au 31 mars 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 19/12/2023

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

